

# Rapport annuel 2024



## Le mot de la présidente

Adoptée par le peuple neuchâtelois le 19 juin 2011, la LAE est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elle visait à renforcer l'offre d'accueil extrafamilial pour les enfants de 0 à 12 ans, afin de permettre notamment aux parents de mieux concilier vie professionnelle et familiale. La particularité majeure de cette loi réside dans le financement conjoint entre les parents, les communes, l'État et les employeurs.

Le nombre de places d'accueil parascolaire offertes a triplé passant de quelque 1'300 places lors de l'entrée en vigueur de la loi à pratiquement 4'000 places fin 2024. Le nombre de places d'accueil préscolaire a augmenté de plus d'un tiers pour passer d'environ 1700 places à plus de 2300. Au niveau fédéral, Neuchâtel reste dès lors toujours en tête de peloton des cantons offrant le plus de nouvelles places d'accueil extrafamilial proportionnellement à la population concernée. L'effort consenti est important mais il reste encore beaucoup à faire pour pouvoir répondre aux besoins de la population neuchâteloise.

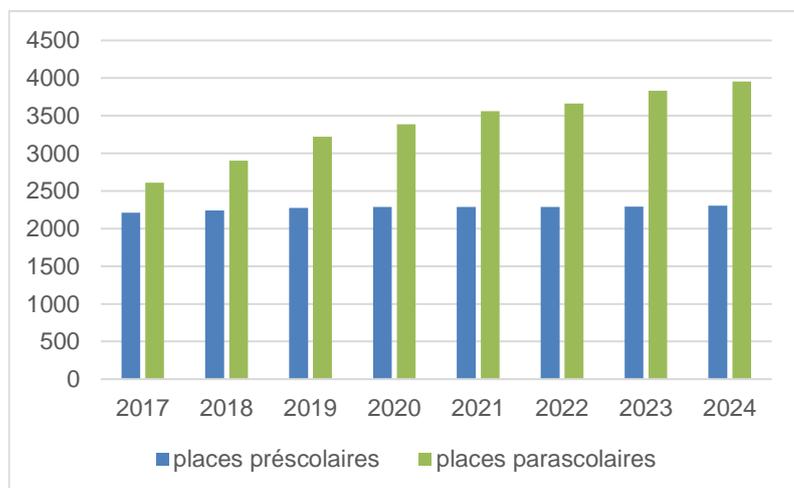
À l'heure du bouclage de ce rapport, la tant attendue révision de la loi sur l'accueil des enfants, la « LAE3 » est d'ores et déjà en train de déployer ses effets dans le canton : la qualité de la prise en charge des enfants a été renforcée, les salaires du personnel ont été revalorisés grâce à l'instauration d'une grille salariale de référence et les taux de couverture cantonaux ont été harmonisés et augmentés. Des objectifs ambitieux puisqu'il est prévu d'offrir aux familles neuchâteloises 250 places d'accueil préscolaire et plus de 1'000 places d'accueil parascolaire supplémentaires d'ici 4 ans.

Cette réforme témoigne de l'engagement des différents partenaires que sont les structures d'accueil, l'économie et les autorités communales et cantonales qui œuvrent à soutenir les familles et à valoriser le travail essentiel du personnel éducatif tout en conservant un équilibre financier stable qui a fait ses preuves depuis maintenant plus de 12 ans.

Béatrice Haeny  
Juillet 2025  
Présidente du Conseil de gestion



## Places d'accueil subventionnées

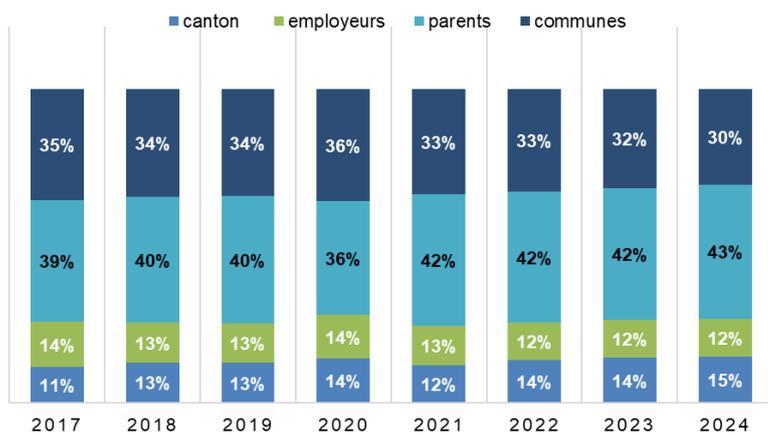


En 2024, ce sont 121 places d'accueil extrafamilial parascolaire et 14 places d'accueil extrafamilial préscolaire qui se sont ouvertes et ont intégré le dispositif LAE.

Ces places sont exclusivement des extensions de places de structures d'accueil existantes.

Au 31 décembre 2024, le canton offrait 2306 places d'accueil extrafamilial préscolaire pour un taux de couverture de 31.6% et 3956 places d'accueil extrafamilial parascolaire, dont 179 places MAE Ma journée à l'école, pour un taux de couverture de 27.5%.

## Répartition des coûts

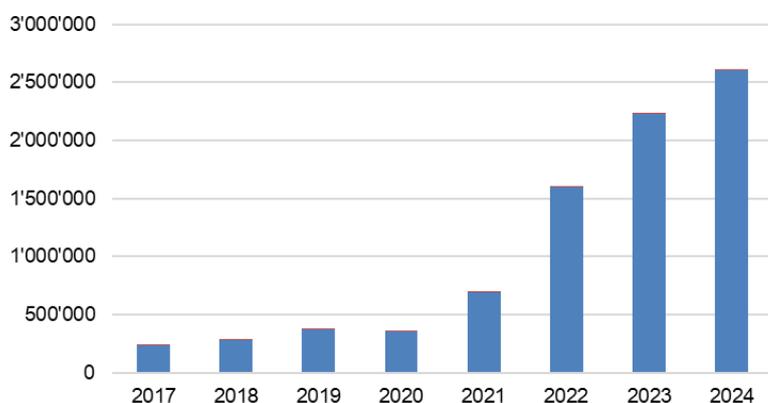


En termes financiers, la participation globale de tous les partenaires (parents, employeurs, communes et canton) s'élève pour l'année 2024 :

(en millions de CHF)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Parents :	43.7	41.8
Communes :	31.1	31.5
Employeurs :	12.5	12.0
Canton :	15.0	14.3

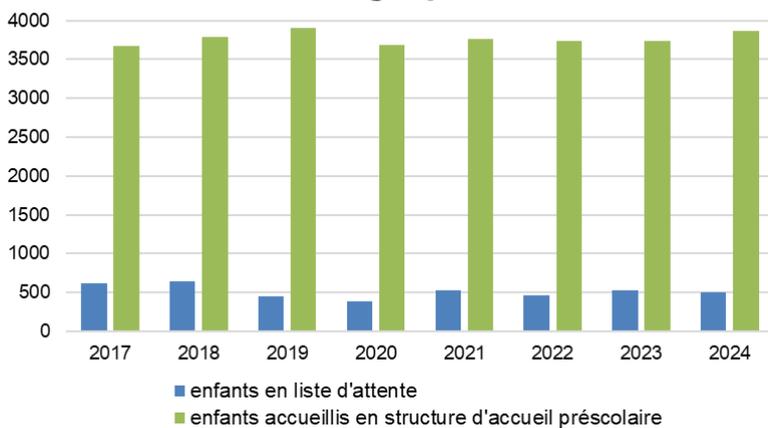
## Enfants à besoins spécifiques (montants par année et en CHF)



Ce sont 130 enfants en 2024 qui ont pu bénéficier de personnel d'encadrement supplémentaire (3750 heures) financé par le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial.

Depuis la rentrée scolaire 2021, le financement de l'encadrement additionnel des enfants accueillis en structures d'accueil extrafamilial pour les enfants à besoins spécifiques s'est élargi aux enfants à problématiques socio-éducatives.

## Enfants d'âge préscolaire



Un enfant en crèche est accueilli en moyenne à 55%.

En liste d'attente cantonale, les parents demandent en moyenne une place à 60%.

Les données relatives aux listes d'attente en structures d'accueil parascolaire sont gérées par les communes. Une centralisation des données ou une récolte des données au sein du canton fait l'objet d'une réflexion, ce qui permettrait une évaluation plus fine des besoins.

## PORTRAIT

### Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial 2024

- **Jean-Paul Wettstein**, représentant l'État
- **Béatrice Haeny**, représentant l'État
- **Sandrine Ambigapathy**, représentant les employeurs institutionnels
- **Jean-Claude Baudoin**, représentant les employeurs
- **Nicole Baur**, représentant les communes
- **Jean-Pierre Brügger**, représentant les employeurs institutionnels
- **Régine de Bosset**, représentant les employeurs
- **Ilinka Guyot**, représentant les communes
- **Christian Fellrath**, secrétaire